

Jean-Paul Huchon
Président
Conseil régional d'Ile-de-France
33 rue Barbet de Jouy
75007 Paris

Créteil, le

Monsieur le Président,

Le Plateau Briard, situé au sud-est du département du Val-de-Marne, s'inscrit dans une dynamique de développement de l'activité économique et de l'habitat sur son territoire. Des projets d'aménagement de nouvelles zones d'activités économiques, pourvoyeuses d'emplois, sont d'ores et déjà programmés, venant en complément des zones existantes. En matière de logement, il est prévu, dans les prochaines années, la construction d'immeubles collectifs (et notamment de logements sociaux) qui limiteront l'étalement urbain.

Afin de répondre à ces enjeux de développement du territoire, le Conseil général et les communes de Mandres-les-Roses, Périgny-sur-Yerres et Villecresnes, ont le projet de réaliser une nouvelle infrastructure routière.

Cette infrastructure est indispensable à la desserte des zones d'activités, des équipements et des nouveaux logements en projet. Elle permettra aussi la pacification des centres-villes en reportant une partie du trafic de la RD 253, traversant les centres villes de Mandres-les-Roses et de Périgny-sur-Yerres, sur la nouvelle voie.

Parallèlement, le Plateau Briard accueille une part importante d'activité agricole que les acteurs publics s'attachent à préserver et à accompagner vers une gestion plus « raisonnée » (agriculture biologique, maraichage). Il bénéficie également d'un cadre naturel de qualité, que le projet de coulée verte Tégéval, porté par le Syndicat mixte d'études et de réalisation de la coulée verte (SMER), cherche à valoriser et faire découvrir. Dans ces conditions, l'intégration de nouvelles voiries doit faire l'objet d'une attention particulière et la démonstration de sa bonne intégration dans le territoire.

Dans ce contexte et suite à une réflexion autour de différents tracés, il a été décidé que la voie reliera d'une part la RD 252 à la zone d'activité du Sallé à Villecresnes via le ru Saint Leu, le projet d'éco-quartier du Bois d'Auteuil à Villecresnes et la RD 253 et d'autre part, la RD 252 à la RD 253 sur la commune de Périgny-sur-Yerres.

En effet, ce tracé présente plusieurs avantages :

- il croise ponctuellement le projet de coulée verte Tégéval et son impact est par conséquent limité : son intersection devra cependant être particulièrement soignée et sécurisée.
- il ne crée pas de nouvelle coupure des terres agricoles puisqu'il longe un ru existant ;
- il ne supprime pas de terres cultivées puisqu'il reprend quasi intégralement un chemin et un pierrier existant.

Toutefois, cette route traversant des espaces naturels et agricoles protégés de longue date par le Département et la Région, devra, en l'état, faire la démonstration de sa compatibilité avec les outils réglementaires en place : ENS et PRIF. Un engagement fort des collectivités sera nécessaire pour préserver l'activité agricole de part et d'autre de la voie.

Vous trouverez ci-joint un document co-rédigé par nos collectivités afin d'exposer les tenants et les aboutissants de ce projet.

Afin d'envisager avec vous la manière dont le projet routier devra s'articuler avec les enjeux en matière d'espaces naturels et agricoles mais aussi évoquer les possibilités de financement de cette infrastructure indispensable au développement du Plateau Briard, nous nous tenons à votre disposition pour vous rencontrer prochainement.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Le Maire de Mandres-les-Roses

Jean-Claude PERRAULT

Le Maire de Villecresnes

Daniel WAPPLER

Le Maire de Périgny-sur-Yerres

Georges URLACHER

Le Président du Conseil général

Christian Favier

**Pour le Président du Conseil général
et par délégation**

Le Vice-Président

Marc THIBERVILLE